



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

Comité syndical
Séance du 29 janvier 2021



RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL

1-1 Contexte mondial et européen

1-2 Contexte national,

2. SITUATION FINANCIERE DU SI CPRH ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

2-1 Les indicateurs financiers

2-2 Le remboursement du capital de la dette et la situation de la dette

- La structuration des emprunts et la situation de la dette**
- Le profil de l'extinction de la dette**

2-3 Les orientations budgétaires 2021 en matière de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement**
 - ♦ Les charges à caractère général
 - ♦ Les charges financières
 - ♦ Les charges de personnel
- Les recettes de fonctionnement**
 - ♦ Les contributions des communes
 - ♦ Les redevances des établissements

2-4 Les orientations budgétaires 2021 en matière de d'investissement

- Les dépenses d'investissement**
 - ♦ Les opérations d'équipement
- Les recettes d'investissement**
 - ♦ Le FCTVA



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Mesdames, Messieurs, chers élus,

Lors de sa prochaine séance du mois de mars 2021, le Comité syndical aura à se prononcer sur l'acte fondamental de la collectivité qu'est le budget, pour **l'exercice 2021**.

Le budget primitif doit être appréhendé selon trois angles technique, de gestion et politique.

Un acte technique :

Le budget est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité.

L'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et la sincérité sont des principes budgétaires fondamentaux établis par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les dispositions des articles L.162-4 à L.1612-7 établissent quant à elles l'obligation d'équilibrer les comptes.

Un acte de gestion :

Le budget est également un **acte de prévisions**, qui traduit financièrement les moyens affectés pour réaliser nos investissements afin d'accueillir le mieux possible les résidents. Les recettes provenant essentiellement des communes et des redevances d'occupation des bâtiments vont permettre d'agir pour l'intérêt général tout en assurant le bon fonctionnement des équipements.

Un acte politique :

En effet, le budget, essentiellement ciblé sur l'investissement présenté par le Président et son bureau, est l'outil qui va permettre, au fur et à mesure du mandat, de réaliser, construire, développer le devenir des équipements afin de garantir la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap. La création ou l'extension d'établissements pour personnes handicapées restent soumises à des appels à projets lancés par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et / ou l'ARS.

Préalablement à cette adoption, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité et donne lieu à l'établissement d'une délibération. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire, et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi pour les communes de plus de 10 000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires, rémunérées et les avantages en nature, ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité.

Le présent rapport d'orientations budgétaires est organisé autour des deux thèmes suivants :

- **L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général dans lequel le syndicat intercommunal évolue,**
- **Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2021.**

* * *

1. CONTEXTE GENERAL

1-1 Contexte mondial et européen

Un contexte mondial déprimé marqué par un rebond post confinement et des effets retards de la crise encore inconnus

Au niveau mondial les experts estiment que la valeur ajoutée ne retrouvera son niveau de fin 2019 qu'à la fin de 2021. Les projections avancent une croissance en recul de 4,4 % du PIB mondial en 2020 avant une reprise à 5,2 % en 2021. L'OCDE revoit à la baisse sa prévision de croissance mondiale pour 2021, Elle passe de 5 à 4,2 %, selon la dernière estimation de l'organisation, même si les perspectives de sortie de crise se sont améliorées.

L'horizon se dégage grâce au vaccin, mais les perspectives à court terme demeurent « très incertaines », l'OCDE a revu à la baisse sa prévision de croissance de l'économie mondiale en 2021, qui devrait rebondir de 4,2 %, contre 5 % prévus avant les reconfinements de l'automne.

L'Organisation de coopération et de développement économique a également légèrement corrigé son estimation pour 2020, mais à la hausse : le PIB mondial devrait finalement se contracter de 4,2 %.

En revanche, les perspectives de rebond se sont assombries pour 2021. Car entre-temps a déferlé la deuxième vague de Covid-19, qui a fait plus de 1,4 million de morts depuis son apparition en Chine en décembre et continue à progresser rapidement dans certains pays, comme au Brésil où le PIB est attendu en hausse de 2,6 % en 2021, après -6 % en 2020.

Même si le monde ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant la fin de 2021, la croissance sera toutefois partout au rendez-vous l'année prochaine, selon les prévisions de l'OCDE : +3,2 % aux Etats-Unis, +3, % en zone euro, +7,9 % en Inde et +8 % en Chine.



La croissance du PIB réel a été revue à la baisse

Projections des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE

Glissement annuel en %. Les flèches indiquent le sens des révisions depuis novembre 2018.

	2018	2019	2020		2018	2019	2020
Monde	3.6	3.3	3.4	G20	3.8	3.5	3.7
Australie	2.9	2.7	2.5	Afrique du Sud	0.8	1.7	2.0
Canada	1.8	1.5	2.0	Arabie Saoudite	2.0	2.1	2.0
Corée	2.7	2.6	2.6	Argentine	-2.5	-1.5	2.3
États-Unis	2.9	2.6	2.2	Brésil	1.1	1.9	2.4
Japon	0.7	0.8	0.7	Chine	6.6	6.2	6.0
Royaume-Uni	1.4	0.8	0.9	Inde ¹	7.0	7.2	7.3
Zone euro	1.8	1.0	1.2	Indonésie	5.2	5.2	5.1
Allemagne	1.4	0.7	1.1	Mexique	2.1	2.0	2.3
France	1.5	1.3	1.3	Russie	2.3	1.4	1.5
Italie	0.8	-0.2	0.5	Turquie	2.9	-1.8	3.2

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En novembre dernier, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estimait que la croissance de l'activité économique de la zone euro serait de 1,8 % en 2019. Après avoir fait tourner ses modèles et actualisé ses données, l'organisation chargée d'aider les pays développés à coordonner leurs politiques économiques, révisé ce chiffre à 1 %. Un coup de frein majeur. L'Allemagne subit le plus gros ralentissement, passant de 1,4 % à 0,7 %. Son poids dans l'économie européenne est tel qu'elle entraîne tous



les autres pays. L'Italie va plonger en récession (-0,2 % de croissance sur l'ensemble de l'année), et la France va ralentir à 1,3 % de croissance (au lieu de 1,6 % prévu en novembre).

A fin 2021 l'évaluation de la perte d'activité liée à la crise de la COVID-19 se situe en Europe entre -2 points de PIB (Allemagne et Italie) et -6 points de PIB (Espagne). Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7 % en 2021 après -5,9 % en 2020. Hors OCDE (y compris la Chine) la croissance serait de 8,7 % en 2021 pour 3,6 % en 2020.

Cependant le FMI alerte sur le fait que toutes ses estimations demeurent risquées car elles revêtent un degré d'incertitude élevé au regard des projections de références habituelles dues notamment à la trajectoire de la pandémie, des répercussions mondiales de la faible demande et des répercussions transfrontalières de l'affaiblissement de la demande extérieure

Pour 2022, l'OCDE table sur une croissance mondiale de 3,7 %.

1-2 Contexte national

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (-10 %) Les mesures prises face à la crise de la COVID-19 ont permis d'en limiter les conséquences économiques et sociales. L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict. En août, selon l'Insee, dont le diagnostic est partagé par la Banque de France, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise. Le plan de relance, annoncé le 3 septembre et soutenu par la Facilité de relance et de résilience de l'Union européenne, ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, permettront un rebond rapide de l'activité en 2021. Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif. L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée. La France, grâce à un plan de relance ambitieux, se place sur une trajectoire de croissance forte en 2021, qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise. Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, permettent de considérablement amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020. Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (-8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+6,2 %). L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance amplifieront le rebond de l'emploi. L'inflation diminuerait en 2020 à +0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à +0,7 %.

Ce scénario est réaliste et proche des anticipations des autres prévisionnistes La situation économique en 2020 est moins dégradée qu'attendu au sortir de la période de confinement. Le scénario sur lequel repose le projet de loi finances demeure toutefois prudent pour 2020, afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à l'évolution de l'épidémie.

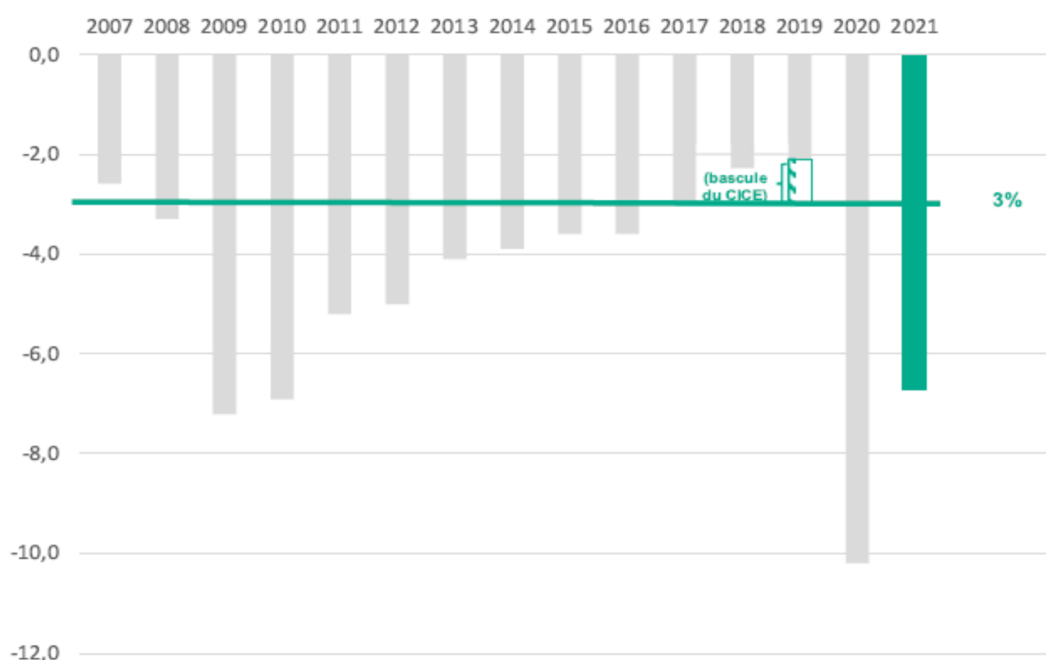
Pour 2021, la prévision d'activité retenue est médiane par rapport aux autres prévisions. À la suite du fort rebond en 2021, la perte d'activité en 2021 serait limitée à 2,7 % par rapport à 2019, chiffre situé dans la fourchette des projections récentes fournies par les autres prévisionnistes : la Banque de France anticipe une baisse de l'activité de 1,9 % entre 2019 et 2021, le Consensus Forecast de septembre prévoit un recul de l'activité de 3,3 % sur la même période, tandis que l'OCDE table sur un recul de 4,3 %.

Croissance du PIB : comparaison des prévisions				
organismes	2020	2021	2021/2019	date de la prévision
Projet de loi de finances	-10	8	-2,7	09/2020
OCDE	-9,5	5,8	-4,3	16/09/2020
Consensus Forecasts (septembre)	-9,5	6,9	-3,3	14/09/2020
Banque de France	-8,7	7,4	-1,9	14/09/2020
Insee	-9,0	/	/	08/09/2020
Commission européenne	-10,5	7,5	-3,8	07/07/2020
FMI	-12,5	7,3	-6,1	06/2020

Cette prévision est soumise à des aléas importants L'évolution sanitaire sera cruciale : le risque d'une intensification de la seconde vague épidémique en France et dans le monde existe. À l'inverse, la découverte et le déploiement rapides d'un vaccin ou d'un traitement renforceraient la confiance des consommateurs et des entrepreneurs, réduiraient les contraintes sanitaires et libéreraient le potentiel de reprise de l'activité. Le dynamisme de la consommation est incertain. À la faveur de la forte épargne accumulée pendant le confinement, de l'impulsion du plan de relance et de la progression du pouvoir d'achat sur les deux années, la reprise de la consommation pourrait être plus dynamique qu'attendu, notamment en cas de progrès significatifs dans le traitement et la maîtrise de l'épidémie. À l'inverse, l'investissement des entreprises pourrait pâtir plus sévèrement qu'anticiper des séquelles de la crise.

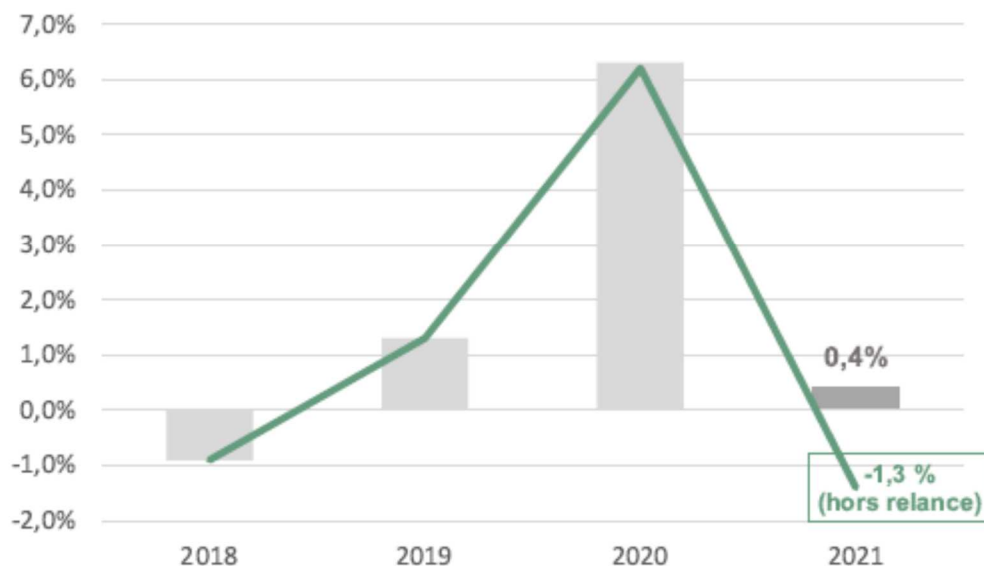
Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation les conséquences économiques et sociales de la crise.

Evolution du solde public (en % de PIB)



En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

Croissance en volume de la dépense publique (hors crédits d'impôts)



Après une forte augmentation en 2020 liée aux mesures d'urgence mises en œuvre pour répondre à la crise sanitaire et économique, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de +6,3 % en 2020 à seulement +0,4 % en 2021. Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 (44,8 %, hors crédits d'impôts) en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée que la baisse des prélèvements obligatoires. Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€. Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés. Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

Tableau de synthèse

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

* -2,1 % hors CICE

La dégradation de l'endettement public liée à la crise et aux mesures d'urgence et de relance de l'activité économique conduiront à mettre en place un mécanisme pour cantonner et apurer la dette COVID.



2- LA SITUATION FINANCIERE DU SI CPRH ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

2-1 Les indicateurs financiers

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA PREVISIONNEL 2020
Épargne Brute	649 657,86€	673 363,88€	704 292,00 €	554 874,00 €
Remboursement capital	219 626,29€	224 668,41€	224 710,00 €	271 456,00 €
Épargne nette	430 031,57€	448 695,47€	479 582,00 €	283 418,00€

Épargne brute :

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Épargne nette :

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

2-2 Le remboursement du capital de la dette et la situation de la dette

□ La structuration des emprunts et la situation de la dette

En 2020, la collectivité a 3 emprunts en cours, parmi lesquels 1 est souscrit auprès du Crédit Agricole de la Brie Picardie, 1 auprès de la Caisse des Dépôts, et 1 dernier auprès du Crédit Foncier de France.
Le montant total emprunté est de : **4 098 270,29 €**.

Cet emprunt se structure de la façon suivante :

- **82 % de l'emprunt est à taux révisable** : (3 362 846,00 €)
- **18 % de l'emprunt est à taux fixe** : (735 424,29 €)



Etats des emprunts bancaires au 01.01.2021

Année de réalisation	Montant initial	Nature Taux	Taux % <small>A la souscription</small>	Durée	CRD au 01.01.2021
2004 Crédit Foncier de France	735 424,29 €	Fixe	4,3	18 ans	57 065,29 €
2008 Caisse Dépôts	162 846,00 €	Révisable	2,5	25 ans	98 621,73 €
2008 CRCA	3 200 000,00 €	Révisable	5,034	85 trimestres	1 661 999,71 €

1 817 686,73 €

Au 1^{er} janvier 2020, le capital restant dû s'élève à : **1 817 686,73 €**

En 2021, selon les informations connues ce jour, les montants des remboursements seraient de 230 391,57 € au titre du capital (224 911,47 € en 2020), et de 33 308,98 € au titre des intérêts (37 798,97 € en 2020).

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, il est rappelé que le remboursement du capital doit être couvert par les ressources propres, il s'agit d'une dépense obligatoire, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre du budget.

Le profil de l'extinction de la dette

2021 fin de l'emprunt contracté en 2004 auprès du Crédit Foncier.

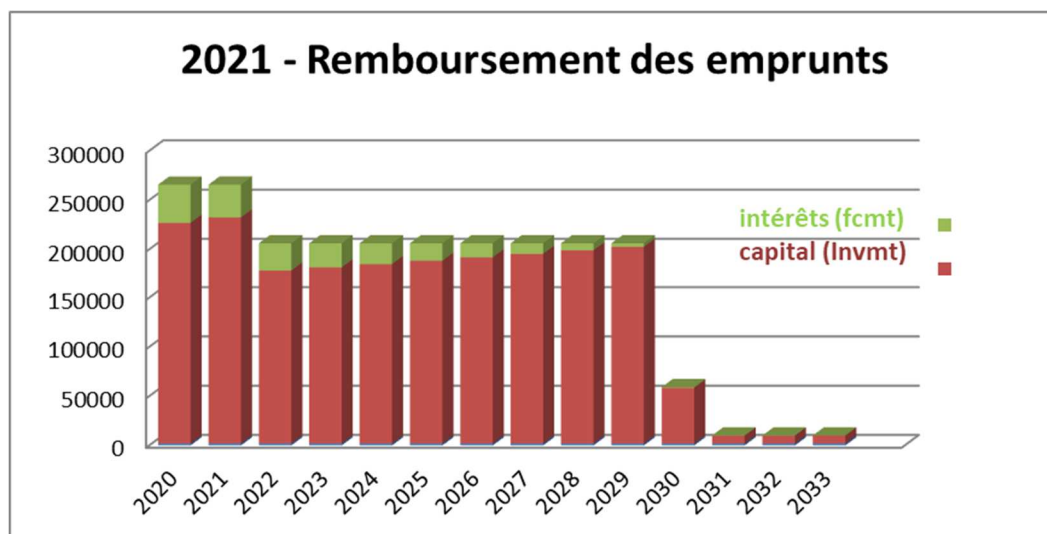
Une renégociation du taux de l'emprunt au Crédit Agricole sera demandée (capital restant de 1 661 999,71 €)

Au regard des orientations nationales, le projet de construction d'un IME pour enfants et adolescents autistes sur la commune de Bussy-Saint-Georges **devra évoluer vers une structure mixte de type IME/SESSAD.**

Afin d'être en cohérence avec ces orientations, le programme architectural a été revu.

Sur 2021, le Syndicat Intercommunal n'envisage pas de mobiliser de prêt auprès du système bancaire.

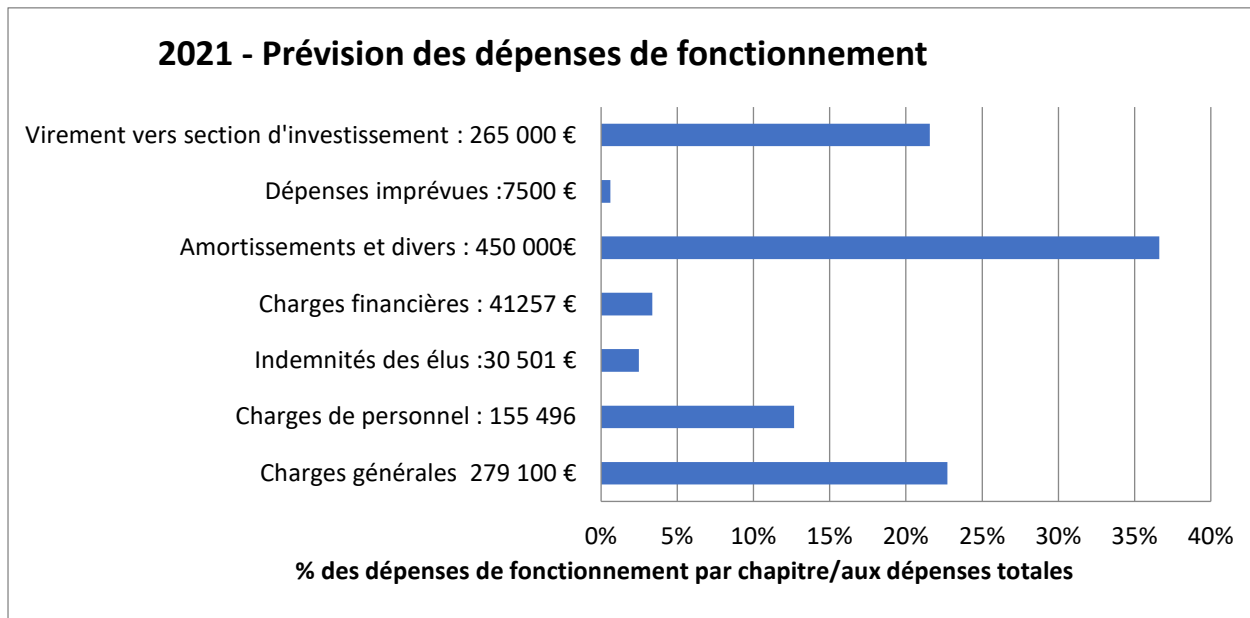
Des démarches vont être faites pour mobiliser un emprunt courant 2022.



*Ce graphique n'intègre pas l'emprunt qui sera souscrit pour le projet d'IME SESSAD de Bussy-Collégien

2-3 Les orientations budgétaires 2021 en matière de fonctionnement

☐ **Les dépenses de fonctionnement**



♦ **Les charges à caractère général (chapitre 11)**

Les charges à caractère général (chapitre 11) restent stables par rapport au BP 2020.

- charges à caractère général BP 2020 : 289 599,08€
- charges à caractère général BP 2021 : 279 100,00€

♦ **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12)**

Les charges à caractère général (chapitre 12) sont en augmentation en raison du recrutement envisagé de l'apprentie à partir du 1/09/2021 et de l'attribution et régularisation du RIFSEEP pour l'attaché contractuel ainsi (la délibération RIFSEEP de 2017 n'intégrait son attribution aux contractuels)

- charges à caractère général BP 2020 : 143 178,47 €
- charges à caractère général BP 2021 : 155 496,00€

♦ **Les charges d'opération d'ordre de transfert entre sections**

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements. En 2021, les dotations aux amortissements baissent à la suite d'une régularisation des amortissements.

- Dotations aux amortissements BP 2020 : 666 000,00 €
- Dotations aux amortissements BP 2021 : 450 000,00 €
- Virement vers la section d'investissement BP 2020 : 290 000,00 €
- Virement vers la section d'investissement BP 2021 : 265 000,00 €

♦ **Les charges financières (Chapitre 66)**

Les charges financières pour 2021 sont évaluées en tenant compte des évolutions de taux connues à ce jour. Pour 2021, elles s'élèvent à **33 309 €** (+ régularisation de 2020 de 7 950 €) au titre des intérêts contre 38 799 € en 2020.

♦ **Dépenses liées au COVID 19**

En 2020, les dépenses pour la mise en place des mesures sanitaires ont été de près de 2000 €.

♦ **La structure et l'évolution de l'effectif**

Actuellement, l'effectif se compose de trois personnes : 1 agent titulaire, 1 agent contractuel et une apprentie. En 2019, afin de renforcer l'équipe administrative et technique, le Syndicat a procédé au recrutement d'une apprentie préparant un BTS « Support Action Managériale ». Le Conseil Régional soutient l'apprentissage par le versement d'une prime de 1 000€ annuels. La moyenne d'âge de l'effectif est de 41 ans.



Syndicat Intercommunal des Centres de Formation et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Accusé de réception en préfecture
077 257702107-20210129-SI-DEI-2021-01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2021
Date de réception préfecture : 03/02/2021

A la fin de la formation de l'apprentie, il est envisagé de la recruter en tant qu'assistance administrative de catégorie C afin de soutenir les deux agents dans leur charge de travail toujours plus grande.

Effectif SI CPRH au 01.01.2020					
Grade	Catégorie	Situation	Nombre	Sexe	Commentaires
Attaché	A	Contractuel	1	Femme	
Technicien territorial	B	Titulaire	1	Homme	
Assistante administrative		Apprentie	1	Femme	Recrutée depuis le 02/09/2019 Contrat sur deux ans Terme 31/08/2021 Recrutement en tant que stagiaire de la Fonction Publique à partir du 01/09/2021

♦ Refonte du régime indemnitaire

Dans le courant de l'année 2017, la collectivité a adopté dans la limite de ses capacités, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des **sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** – RIFSEEP qui s'est substitué au système antérieur de primes.

Cette réforme obligatoire a été mise à profit pour refondre la politique de rémunération du personnel en garantissant une part fixe de régime indemnitaire IFSE à chaque agent et une part variable.

♦ Assurance statutaire

La collectivité bénéficie d'une prestation d'assurance statutaire dont le montant annuel pour 2021 devrait s'établir aux alentours de 6 300,00 €, pour rappel, le montant 2020 était de **6 285,43 €**.

♦ Prestations sociales

La collectivité est adhérente auprès du CNAS et permet ainsi à ces agents de bénéficier de prestations sociales : allocations rentrée scolaire et universitaire, plan épargne chèques vacances, coupons sport, chèques lire ...

L'adhésion annuelle s'élève à **636,00 €** pour trois actifs.

♦ Formation

En 2021, il est prévu diverses formations portant sur les instances, les finances, la commande publique. Par ailleurs, la collectivité s'étant engagée dans la prévention des risques professionnels, des formations en lien avec cette thématique pourront également être programmées.

♦ Avantages en nature

Le technicien principal, en sa qualité de responsable du patrimoine bâti et de gardien du Domaine bénéficie d'un **logement de fonction par nécessité absolue de service**.

L'agent titulaire ainsi que l'apprentie bénéficient de tickets restaurant.

Une réflexion sera menée pour la mise en place d'une mutuelle en faveur des agents.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité se composent des contributions des communes et des redevances des établissements.

♦ Les contributions des communes

La contribution des communes est basée sur le versement 1,95 € par an et habitant.

Pour 2021, cette contribution sera réactualisée en fonction des données issues du recensement et qui seront disponibles au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur la baisse de la contribution par habitant avec 3 scénarii (maintien de la contribution, diminution de 0,10 ou 0,20 €).

Dans cette attente, il est proposé de tabler sur la population connue au 1^{er} janvier 2020.



Syndicat Intercommunal des Centres et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Accusé de réception en préfecture
077 2570207 20210129-SI-DEI-2021-01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2021
Date de réception préfecture : 03/02/2021

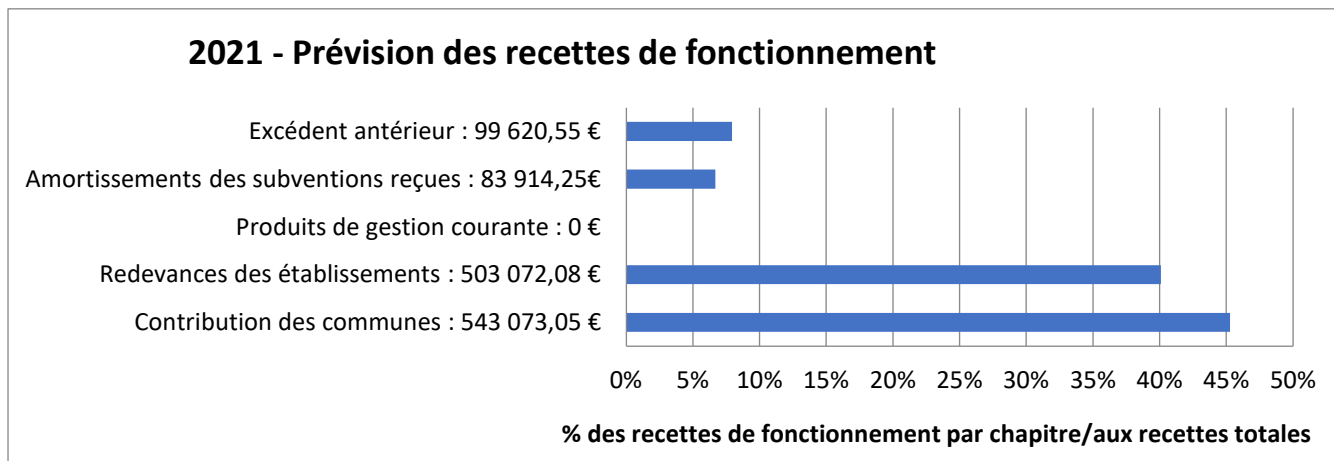
COMMUNES	RECENSEMENT au 01/01/2020	CONTRIBUTION 2020	Simulation contribution 2021		
			Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
CONTRIBUTION/HABITANT		1,95 €	1,95 €	1,85 €	1,75 €
BROU-sur-CHANTEREINE	4 393	8 566,35 €	8 566,35 €	8127,05	7687,75
BUSSY-SAINT-GEORGES	27 714	54 042,30 €	54 042,30 €	51270,9	48499,5
BUSSY-SAINT-MARTIN	691	1 347,45 €	1 347,45 €	1278,35	1209,25
CARNETIN	463	902,85 €	902,85 €	856,55	810,25
CHALIFERT	1 281	2 497,95 €	2 497,95 €	2369,85	2241,75
CHAMPS-sur-MARNE	25 195	49 130,25 €	49 130,25 €	46610,75	44091,25
CHANTELOUP-en-BRIE	3 979	7 759,05 €	7 759,05 €	7361,15	6963,25
CHELLES	55 195	107 630,25 €	107 630,25 €	102110,75	96591,25
CHESSY	5 683	11 081,85 €	11 081,85 €	10513,55	9945,25
COLLEGIEN	3 426	6 680,70 €	6 680,70 €	6338,1	5995,5
CONCHES-sur-GONDOIRE	1 774	3 459,30 €	3 459,30 €	3281,9	3104,5
COUPVRAY	2 892	5 639,40 €	5 639,40 €	5350,2	5061
CROISSY-BEAUBOURG	2 008	3 915,60 €	3 915,60 €	3714,8	3514
DAMPMART	3 412	6 653,40 €	6 653,40 €	6312,2	5971
EMERAINVILLE	7 752	15 116,40 €	15 116,40 €	14341,2	13566
FERRIERES-en-BRIE	3 464	6 754,80 €	6 754,80 €	6408,4	6062
GOVERNES	1 194	2 328,30 €	2 328,30 €	2208,9	2089,5
GUERMANTES	1 171	2 283,45 €	2 283,45 €	2166,35	2049,25
JABLINES	693	1 351,35 €	1 351,35 €	1282,05	1212,75
JOSSIGNY	689	1 343,55 €	1 343,55 €	1274,65	1205,75
LAGNY-sur-MARNE	21 601	42 121,95 €	42 121,95 €	39961,85	37801,75
LESCHES	751	1 464,45 €	1 464,45 €	1389,35	1314,25
LOGNES	14 063	27 422,85 €	27 422,85 €	26016,55	24610,25
MAGNY-LE-HONGRE	8 787	17 134,65 €	17 134,65 €	16255,95	15377,25
MONTEVRAIN	11 669	22 754,55 €	22 754,55 €	21587,65	20420,75
NOISIEL	15 333	29 899,35 €	29 899,35 €	28366,05	26832,75
POMPONNE	4 071	7 938,45 €	7 938,45 €	7531,35	7124,25
SAINT-THIBAULT-des-VIGNES	6 522	12 717,90 €	12 717,90 €	12065,7	11413,5
SERRIS	9 127	17 797,65 €	17 797,65 €	16884,95	15972,25
THORIGNY-sur-MARNE	10 266	20 018,70 €	20 018,70 €	18992,1	17965,5
TORCY	22 693	44 251,35 €	44 251,35 €	41982,05	39712,75
VAIRES-sur-MARNE	13 467	26 260,65 €	26 260,65 €	24913,95	23567,25
VILLEVAUDE	2 134	4 161,30 €	4 161,30 €	3947,9	3734,5
Total	293 553	572 428,35	572 428,35	543 073,05	513 717,75

♦ Les redevances des immeubles

En 2020, la reconduction des conventions jusqu'en 2022 et leur signature a fixé le montant de la redevance des établissements à la somme de **503 072,08 €**.



Sommes arrêtées le 15 décembre sur la base d'une cotisation à 1,85 € / habitant



Une demande est en cours pour récupérer le FCTVA en fonctionnement.

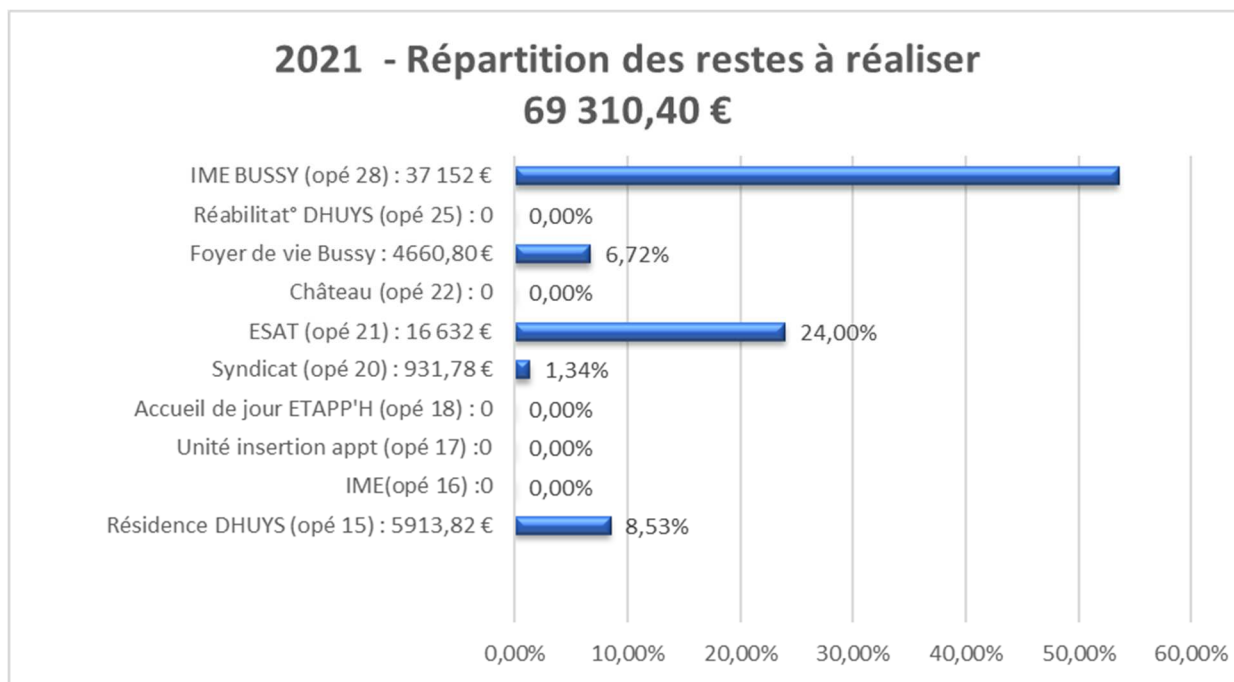
2-4 Les orientations budgétaires 2021 en matière d'investissement

Les dépenses d'investissement

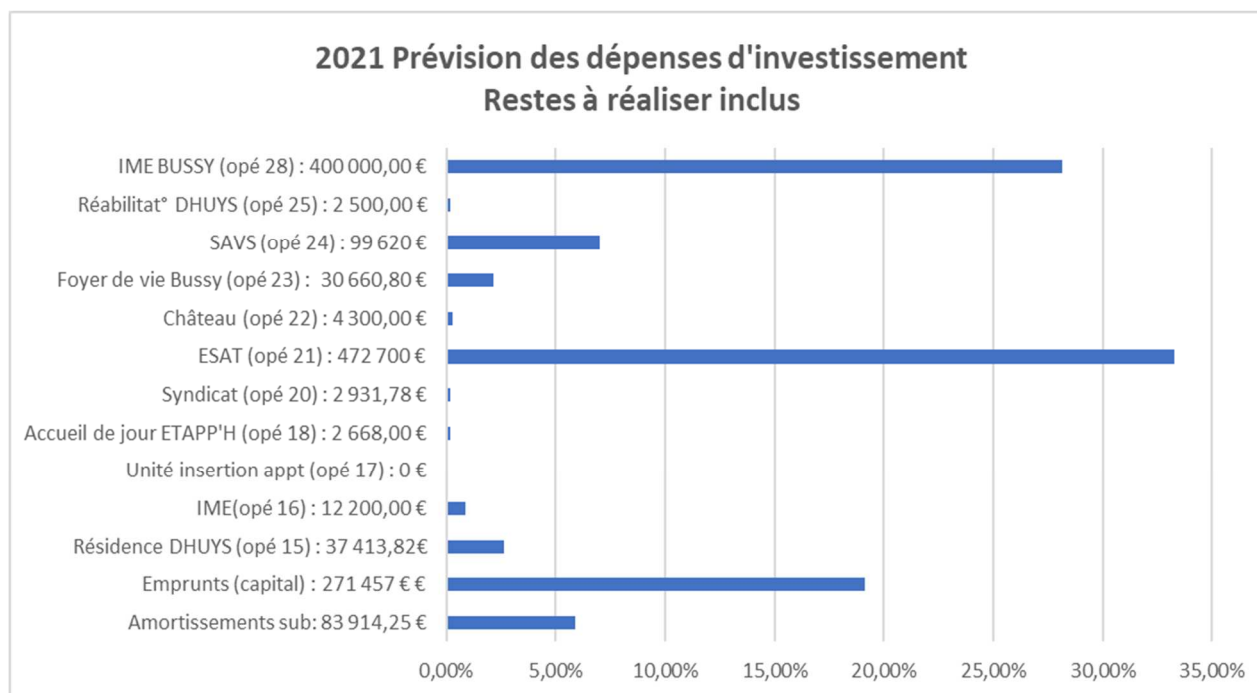
Sous réserve des résultats de clôture de l'exercice, en 2021, les prévisions de dépenses d'investissement (travaux) seraient de l'ordre de 1 065 000,00 €, en incluant 69 310,00 € de restes à réaliser.

Nous devons noter qu'un report des travaux prévus en 2020 sur 2021 est dû à la pandémie de la COVID 19

♦ Les opérations d'équipement



Sommes arrêtées au 15 décembre 2020



NVELLE RESIDENCE DHUYS BATIMENT A – OPERATION 15 : 37 473,82 € €

Restes à réaliser : 9 929,80€

- Mise en place éclairage économique : 5 983,12 €

Prévisions : 31 500,00 €

- Pose de stores extérieurs : 2 000,00 €
- Pose de faïence dans 3 salles de bain : 20 000,00 €
- Installation éclairage économique dans la salle de restaurant : 2 000,00 €
- Mise en conformité électrique : 5 000,00 €
- Remplacement annuel des détecteurs de fumée du SSI : 2 500,00 €

• IME MICHEL DE MONTAIGNE CHELLES – OPERATION 16 : 12 200,00 €

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 12 200,00 €

- Changement de sol et création de faux plafond – espace horticulture : 9 200,00 €
- Aération et ventilation dans les cuisines : 1 000,00 €
- Mise en place éclairage économique de l'espace horticulture : 2 000,00 €

• UNITE INSERTION APPARTEMENTS – OPERATION 17 : 0 €

• ACCUEIL DE JOUR ETAPP'H – OPERATION 18 : 2 668,00€

Restes à réaliser : 1 668,00€

- Mission CSPS : 1 668,00€

Prévisions : 1 000,00 €

- Mise en conformité électrique : 1 000.00 €



• SYNDICAT – OPERATION 20 : 2 931,78 €

Restes à réaliser : 931,78 €

- Mobilier bureau : 823,78€
- Certificat marché public : 108,00€

Prévisions : 2 000,00 €

- Equipement pour visioconférence : 2 000,00 €

• ESAT LA GRANGE AU BOIS – OPERATION 21 : 472 700,00€

Restes à réaliser : 16 632,00€

- Suivi travaux ancien atelier de maçonnerie : 16 632,00€

Prévisions : 456 068,00 €

- Réaménagement de l'ancien atelier maçonnerie : 256 268,00 €
- Accessibilité PMR des allées : 151 600,00 €
- Prolongation accès piéton – bâtiment industriel : 20 000,00 €
- Prolongation rampe d'escalier – bâtiment industriel : 2 000,00 €
- Etude d'aménagement d'une zone froide pour le bâtiment restauration : 13 500,00 €
- Pose de faux-plafonds chauffants - blanchisserie : 6 700,00 €
- Pose d'un interphone sur barrière d'entrée – bâtiment JEV : 6 000,00 €

• CHATEAU – DOMAINE – OPERATION 22 : 4 300,00€

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 4 300,00€

- Contrôle électricité : 300,00 €
- Fourniture et pose de collecteurs de déchets extérieurs : 3 500,00 €
- Achat et programmation de badges d'entrée : 500,00 €

• FOYER DE VIE BUSSY – OPERATION 23 : 30 660,80€

Restes à réaliser : 4 660,80€

- Mission d'études et suivi de travaux : 2 980,80€
- Mission de bureau de contrôle : 1 680,00 €

Prévisions : 26 000,00 €

- Réhabilitation et pose de faïence dans 3 salles de bain : 18 000,00 €
- Mise en conformité électrique 3 000,00€
- Remplacement annuel de détecteurs de fumées SSI 2 500,00€
- Mise en conformité SSI : 2 500,00 €

• SAVS – OPERATION 24 : 99 620,00 €

Restes à réaliser : 4 020,00 €

- Mission de suivi de travaux : 4 020,00 €



Prévisions : 95 600,00 €

- Remplacement des menuiseries extérieures : 77 000,00 €
- Réfection sol et plafond – atelier collectif au RDC : 6 700,00 €
- Menuiseries intérieures : 2 900,00 €
- Conformité électrique : 3 500,00 €
- Installation système de pompage et collecteur d'eau pluviale : 5 500,00 €

• RESIDENCE DE LA DHUYS – BAT B – OPERATION 25 : 2 500,00 €

Restes à réaliser : 0 €

Prévisions : 2 500,00 €

- Conformité électrique : 2 500,00 €

• IME POUR AUTISTES BUSSY – COLLEGIEN – OPERATION 28 : 400 000,00€

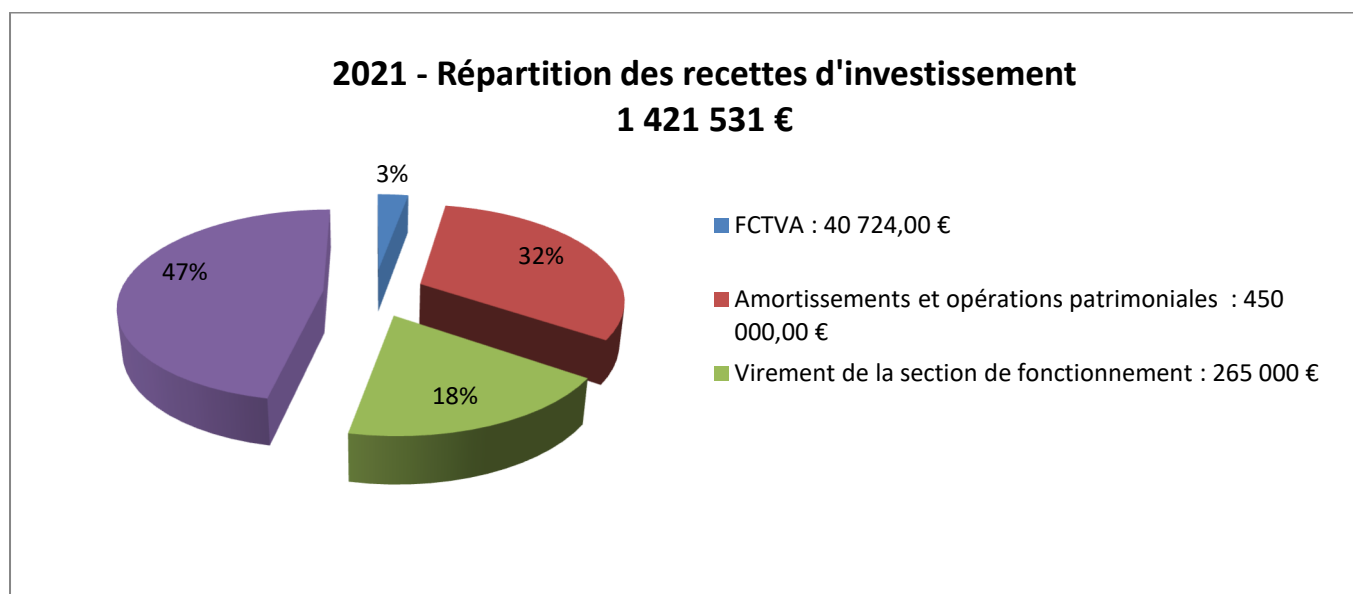
Restes à réaliser : 37 152,00€

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 37 152,00 €

Prévisions : 362 848,00 €

- Concours d'architecte
- Etudes et forages
- Lancement des travaux

Les recettes d'investissement



♦ Le FCTVA

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assiette du FCTVA est élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments. Cette mesure aurait pu impacter le montant FCTVA pouvant être reversé au syndicat. Cependant, toutes les dépenses d'entretien n'étant pas éligibles, nous préconisons de tabler sur les seules d'investissement.

Le FCTVA 2021 correspondant aux dépenses d'investissement 2020 devrait s'élever à 40 724,00 €.

Pour rappel, le FCTVA 2020 portant sur les dépenses d'investissement 2019 s'élevait à la somme de **83 367,85 €**.

